LAÏCITÉ, VALEURS HUMANISTES ET PATRIMOINE

Un débat vicié par les opposants de la laïcité

Le gouvernement devra clarifier ces enjeux avant de lancer sa consultation

DANIEL BARIL

Cofondateur des Intellectuels pour la laïcité et conseiller à l'Association humaniste du Québec



elon ce qu'annonçait la première ministre Pauline Marois le 1er février, le gouvernement québécois a donc l'intention de faire un pas vers une déclaration formelle du caractère laïque de l'Etat québécois. On ne peut que s'en réjouir et soutenir le gouvernement dans cette ini-

tiative qui a trop tardé à venir. On ne sait toutefois pas jusqu'où le gouvernement a l'intention d'aller. Plus que la Constitution cana-dienne, et son multiculturalisme auquel le Québec peut se soustraire par la clause dérogatoire, c'est l'opposition majoritaire à Québec qui risque d'être le principal obstacle dans l'affirmation de cette laïcité et surtout dans sa mise en œuvre cohérente.

Le gouvernement du Parti québécois devra lui aussi faire preuve d'une plus grande cohérence. À commencer par le choix du vocabu-laire. La première ministre a rappelé que le Parti québécois avait fait le choix de la «laïcité stricte». De quoi s'agit-il? D'une malheureuse formulation entraînée par l'oxymore que constitue la «laïcité ouverte», un terme créé par ceux qui disent être d'accord avec la laïcité, mais qui en refusent les conséquences.

La «laïcité ouverte» ouvre en effet la sphère publique à l'influence de la religion alors que le propre de la laïcité est d'assurer l'indépendance de l'État à l'égard du religieux. Refuser cette avenue oblige alors à préciser que la laïcité recher-chée n'est pas celle-là. Mais pourquoi ajouter quelque autre adjectif que ce soit au concept de laïcité lorsqu'on retranche l'adjectif «ouverte»? On ne le répétera jamais assez: la laïcité n'a pas besoin d'adjectif. Que ceux qui en travestissent le sens vivent avec leur chimère. Le gouvernement devrait donc éviter de perpétuer ce faux choix entre une chose et son contraire.

M^{me} Marois a également affirmé vouloir préserver les «valeurs québécoises» en donnant les exemples de la neutralité des services publics et de l'égalité hommes-femmes. En quoi ces valeurs, et toutes celles qu'on peut déduire de Charte des droits et libertés de la personne, sont-elles plus québécoises que canadiennes, ou américaines, ou françaises, ou arabes, ou chinoises? Ne seraientelles pas tout simplement les valeurs issues de l'humanisme laïque universel? Avant de figurer dans la Charte québécoise, elles ont notamment



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

Le crucifix, qui est placé au-dessus du siège du président de l'Assemblée nationale du Québec, a été introduit au Salon bleu par Maurice Duplessis en 1936.

été colligées dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ces valeurs sont aussi celles du Siècle des lumières. Elles ne sont pas dites universelles parce qu'elles seraient partagées partout et toujours par tous les citoyens, mais parce qu'elles peuvent s'appliquer à tous et qu'elles transcendent les cultures, contrairement à une approche du droit fondée sur des préceptes religieux. Pourquoi cette réserve à parler d'huma-

Vous avez dit «patrimoine»?

L'expression «valeurs québécoises» éveille par ailleurs le syndrome des «valeurs historiques du patrimoine québécois» au nom des-quelles les trois partis présents à l'Assemblée nationale en 2008 ont voté à l'unanimité le maintien du crucifix dans cette enceinte. Pendant les neuf ans où il a été au pouvoir, l'ex-premier ministre Jean Charest s'est montré incapable de formuler une seule phrase complète sur un enjeu sociétal et nous a laissé en héritage cette déclaration d'une incommensurable aberration.

Le Parti québécois a lui aussi un sérieux effort de cohérence à faire sur cette question. Lors de la campagne électorale de l'été dernier, Pauline Marois déclarait qu'une charte de la laïcité allait interdire le port de signes religieux par les employés de l'État et ajoutait dans la foulée que le crucifix de l'Assemblée nationale allait demeurer en place. La démarche a ainsi perdu toute crédibilité aux yeux des militants laïques des deux camps en plus d'être perçue comme un geste hostile envers les minorités religieuses. La laïcité ne vise pas à brimer la religion des autres, mais à assurer l'indépen-

dance de l'État face aux religions, y compris la religion de la majorité.

Si la laïcité conduit à proscrire les signes religieux de la part des employés de l'État, à plus forte raison commande-t-elle à l'État de ne pas afficher de symboles religieux. Faut-il rappeler que ce crucifix a été introduit à l'Assemblée nationale par Maurice Duplessis en 1936 pour sceller l'alliance entre son gouvernement et l'Église catholique? Cet objet de culte symbolise donc la négation même du principe de laïcité. Par souci de cohérence, le premier geste d'un Québec qui affirme sa laïcité serait de le

Rapport Bouchard-Taylor

La position du Parti québécois est la copie inverse de la position tout aussi incohérente du rapport Bouchard-Taylor qui demandait de reti-rer ce symbole chrétien tout en permettant aux fonctionnaires d'autres religions d'arborer leurs symboles religieux. Cette position a provoqué une crispation identitaire qui a conduit à la motion que l'on connaît. Retirer ce crucifix n'a pas pour effet de nier que le catholicisme fait partie du patrimoine historique de la société québécoise, mais a pour but de signifier que les décisions prises par l'État le sont en fonction de valeurs humanistes et non en fonction des croyances d'une religion.

D'innombrables lois allant à l'encontre des croyances et des préceptes catholiques, donc en contradiction avec ce que représente le crucifix, ont été adoptées par le gouvernement du Québec tout en gagnant l'assentiment de la très vaste majorité de la population. À commencer par le droit de vote pour les femmes, auquel l'Eglise catholique s'est opposée avec acharnement pendant des décennies, ou encore la création d'un ministère de l'éducation et la déconfessionnalisation du système scolaire. Sans oublier la libéralisation de l'avortement, l'abolition de la loi sur le dimanche, l'instauration du mariage civil, du mariage de conjoints de même sexe et éventuellement d'une loi sur l'euthanasie réclamée par plusieurs. Même la Charte des droits et libertés, qui reconnaît la liberté de conscience, l'égalité des religions et l'égalité des sexes, est fondée sur des principes humanistes qu'aucune religion ne reconnaît ou ne met en pratique.

Espérons que la consultation annoncée permettra au gouvernement du Québec de jouer son rôle de clarificateur des enjeux et qu'il sera en mesure de réparer les dégâts. Mais il doit au préalable faire son propre travail de clarification afin de proposer aux Québécois une avenue claire et cohérente.

Le financement des universités par l'impôt des entreprises

Les taux d'imposition sont si avantageux au Québec et au Canada qu'ils concurrencent pratiquement les paradis fiscaux. À quand la «juste part »?

ALAIN DENEAULT



quel point peut-on isoler des autres problèmes sociaux et politiques un enjeu tel que celui du financement de la recherche et de l'enseignement universitaires? N'est-

ce pas, au-delà de ce débat. la question même du financement des institutions publiques en général qui se pose? Et, plus précisément encore, celle des revenus que l'Etat s'accorde pour financer les institutions de bien commun ainsi que les services publics relevant de sa mission sociale?

On fait maintenant plutôt tourner le débat autour d'un unique dilemme: doit-on ou non collectivement hausser la part du financement public dans le fonctionnement des universités? Certes, des associations étudiantes, professeurs militants et syndicats, citant des données étayées notamment par l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), ont aussi fait porter la discussion sur l'administration actuelle des fonds existants, en notant à juste titre que les rectorats ponctionnent les budgets de fonctionnement destinés à l'enseignement et à la recherche pour alimenter leurs «investissements» dans des biens immobiliers. Mais, bien qu'on ne doute pas du souci authentique de rigueur qu'ont les artisans et les étudiants de l'université quant à la façon dont sont gérés les deniers publics, cette position

s'inscrit, au demeurant, dans une négociation consistant à évaluer à la baisse la mesure dans laquelle le gouvernement devrait augmenter sa contribution dans les budgets universitaires. C'était explicitement la position des étudiantes et des étudiants, brillante d'un point de vue stratégique, lorsqu'au printemps 2012 le gouvernement Charest a enfin accepté de recevoir leurs délégations.

Il reste que nous voilà enfermés dans les seuls termes de ce débat. Au chapitre de l'augmentation des revenus que l'État québécois pourrait se donner, tout au plus a-t-on évoqué sporadiquement la possibilité que Québec réforme son code minier colonial et impose enfin aux sociétés minières actives chez lui des redevances à la source. Dans un régime productiviste, c'est la moindre des choses: la section québécoise du Réseau pour la justice fiscale a montré, à partir de chiffres produits par Minalliance, que les employés et les clients de l'industrie minière ont payé en 2010 près de trois fois plus d'impôts auprès des autorités publiques que les entreprises minières elles-mêmes, pourtant autrement plus nanties...

Réflexion à élargir

Cette réflexion mérite maintenant d'être élargie à tous les acteurs fortunés de la société précisément selon la logique de la «juste part» que le gouvernement précédent a serinée aux étudiantes et étudiants l'an dernier. Les taux

DES IDÉES EN REVUES

Chaque mardi, *Le Devoir* offre un espace aux artisans d'une revue d'idées afin qu'ils présentent leur perspective sur un sujet qui les préoccupe ou dont ils traitent dans les pages du dernier numéro de leur publication. Cette semaine, un texte inédit d'Alain Deneault, auteur de Gouvernance, Le management totalitaire (Lux, 2013) et d'Offshore, Paradis fiscaux et souveraineté criminelle (Écosociété, 2010). Il tient la chronique «Zone franche » dans Liberté, dont le

prochain numéro sera mis en vente début mars. Ci-contre, la couverture du numéro Hiver 2013.

d'imposition pour les entreprises et les grands détenteurs de capitaux sont si avantageux au Québec et au Canada qu'ils en font des concurrents des paradis fiscaux. Un rapport de l'agence d'audit KPMG classe Montréal sixième parmi les cinquante-cinq villes de deux millions d'habitants ou plus qui taxent le moins les entreprises. Une autre firme comptable, PricewaterhouseCoopers, classe le Canada au huitième rang mondial «quant à la facilité de payer taxes et impôts pour l'entreprise moyenne de taille moyenne». Les taux d'imposition réels des grands groupes financiers sont scandaleusement bas. Au Canada, entre 2009 et 2011, SNC-Lavalin n'a réellement

payé que 6,2% d'impôts sur ses revenus, la Capital Power Corporation 4,2%; Quebecor 3,8%, la Canadian Oil Sands n'en a honoré aucun tandis que Molson Coors en «payait» 1,9%, selon une étude récente du Laboratoire d'études socio-

économiques de l'UQAM. Evidemment, toutes ces questions seront évacuées des discussions lors du prochain Sommet sur l'éducation qu'organise le gouvernement du Québec. Car il s'agira d'une délibération conçue sur le mode de la bonne gouvernance, un barbarisme qui suppose un cadre de discussion restreint dans lequel le gouvernement se comptera strictement comme un partenaire parmi les autres. Tous ne seront ainsi que des «participants» négociant en fonction de leurs «intérêts» relatifs à «l'économie du savoir». La «gouvernance» consiste en un mode de gestion des entreprises d'abord adopté dans la sphère politique par Margaret Thatcher, dans les années 1980, afin de gérer l'État à la manière d'un «business» et en fonction des intérêts du grand capital. La Banque mondiale s'est approprié le lexique et la méthode dans les années 1990 pour l'imposer aux pays du Sud, avec les tristes résultats que l'on sait.

Grands détenteurs de capitaux

Depuis, les bailleurs de fonds des universités et des organisations «non gouvernementales» ont inscrit l'emploi du terme dans leurs cahiers des charges sémantiques, de façon à ce qu'il se propage dans les universités et dans le monde militant, et ce, grâce à nombre d'« experts » soignant autant leur carrière que leurs bonnes causes. Dès lors, les populations se voient confisquer les termes usités et sensés de la vie politique, tels que politique, citoyenneté, peuple ou souveraineté, au profit d'un jargon managérial (gouvernance, partenariats, parties prenantes, acceptabilité sociale...) si dépourvu de signification rigoureuse qu'il permet à ceux qui en usent de lui faire dire ce qu'ils veulent. On trouve maintenant autant de définitions de la gouvernance que de gens qui se réclament du

partenaires inégaux, le patronat versus les étudiants par exemple, cherchent à converger vers une position commune — un «consensus», ne manque-t-on jamais de clamer —, nul doute qu'on ne tirera jamais le curseur au point d'obtenir du gouvernement qu'ils contraignent les grands détenteurs de capitaux à payer leur juste part. Le gouvernement du Québec ne se sent pas la force d'imposer un cadre qui réponde vraiment du principe du bien commun. Il laissera les entreprises affirmer prétendre qu'elles génèrent la richesse au Québec, que le capital doit par conséquent être «allégé» et qu'elles peuvent même prétendre à la gestion directe des entreprises universitaires, du moins en partie, comme c'est le cas à l'Université de Montréal. Personne dans les milieux de pouvoir ne remarquera que c'est plutôt le financement public des institutions de recherche telles qu'elles existent qui permet aux entreprises l'embauche d'un personnel qualifié qui génère et explique son enrichissement privé, à commencer par la cohorte d'«experts» formés aux frais de l'État pour développer leur argumentaire idéologique. La gouvernance laissera ainsi des acteurs inégaux délibérer dans un rapport de force qui mène fatalement à des solutions favorisant les puissants.

Dans un tel contexte où des

Des commentaires? Des idées? Écrivez à arobitaille@ledevoir.com

L'EQUIPE DU DEVOIR

L'EQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Jacques Nadeau (photographe), Michel Garneau (caricaturiste); information générale: Marie-Andrée Chouinard (chef de division), Dominique Reny (adjointe au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (reporter), Caroline Montpetit (affaires sociales), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société) et Jean Dion (sports); information politique: Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondants parlementaires à Québec), Brian Myles (affaires municipales, Montréal), Isaa-Marie Bourgault-Côté et Kathleen Lévesque (reporters); information culturelle: Louise-Maude Rioux Soucy (chef de division), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Jean-Pirera Légalus (pupitre); information internationale: Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legalus (pupitre) internationale: Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Quy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legalus (pupitre) internationale; page éditoriale et caheir Perspectives); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Emilie Folie-Boivin et Louis Gagné (pupitre); information internationale; soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (secrétaire) Ferrapier, Benoît Muneque Papineau, (pupitre), Sophie Chartier, Karl Rettino-Parazellie te Geneviève Tremblay (assistants); correction: Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfaine Soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (secrétaire), Monique Bhérer (Ottawa), Dove Noël (Québec). PUBLICITÉ Céline Benoît, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Amel Elimam, Amélie Maltais, Claire Paquet, Chantal Rainville, Nadia Sebaï (publicitaires), Sylvie Laporte (administrative) webb. Ugo Galifascoli (analyste-programmeur), Hansel Matthews (techn